



Cornier



Ni cor,
Ni cry,
Mais corny

Bulletin Municipal

Février 2014





LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers amis,



Traditionnellement les éditos de ce bulletin municipal sont axés sur les réalisations et les projets communaux, ce qui bien entendu, a un grand intérêt pour les administrés de Cornier. Cependant je souhaite prendre un peu de recul par rapport à ces préoccupations.

Aujourd'hui les collectivités territoriale locales sont soumises à une baisse sans précédent des dotations de l'état, ces diminutions ne sont pas seulement quantitatives mais qualitatives (un grand nombre de services sont ou seront supprimés et de nouvelles compétences devront être financées par nos collectivités) c'est une réalité avec laquelle nous devront composer. Les communes ne sont pas les seules impactées mais comme derniers échelons de la pyramide les marges de manœuvre sont plus difficiles à trouver (dans le contexte actuel l'augmentation de la fiscalité locale n'est certainement pas une solution).

Diminuer nos investissements, revoir le niveau des services actuels, ne pas progresser ...la rigueur !! Cependant d'autres pistes sont à explorer, la mutualisation, la mise en commun de nos services, l'intercommunalité sont également des moyens à mettre au service de l'efficacité de l'échelon communal. Cette modernisation des politiques locales n'est pas toujours bien comprise (parfois par les élus). C'est donc manifestement un gros travail de pédagogie qui doit être mené car nous devons rester des élus de proximité humaine et géographique garants du lien social.

Bien cordialement,
Gilbert Allard





Sommaire

LE MOT DU MAIRE	2
LA VIE MUNICIPALE	4-10
<i>Delibérations</i>	<i>4</i>
<i>Finances</i>	<i>5</i>
<i>Permis de construire</i>	<i>6</i>
<i>Amenagements futurs</i>	<i>7-8</i>
<i>Le déroulement des elections</i>	<i>9</i>
<i>Personnel de la mairie et nos retraitées</i>	<i>9-10</i>
INSTANTS CHOISIS	11
INTERCOMMUNALITE	12-15
LA VIE A L'ECOLE	16-17
NOTRE EGLISE AUTREFOIS	18-20
ENVIRONNEMENT	21-23
<i>La déchetterie et ses points de collecte</i>	<i>21</i>
<i>Les particules</i>	<i>22</i>
<i>L'ambroisie</i>	<i>23</i>
PAROLES D'ASSOCIATIONS	24-29
<i>La cantine</i>	<i>24</i>
<i>Expositions Instants sauvages</i>	<i>25</i>
<i>Bibliothèque Lire à Cornier</i>	<i>26</i>
<i>Un peu plus pour l'action sociale</i>	<i>27-28</i>
<i>Le sou des écoles</i>	<i>28</i>
<i>La pétanque</i>	<i>29</i>
INSTANTS CHOISIS	30
ETAT CIVIL	31





Vie Municipale

DELIBERATIONS 2012-2013

- Un inventaire des haies et des arbres bordant les routes communales à élaguer sur la commune sera réalisé avant le passage d'une entreprise spécialisée dans ces travaux.
- Recrutement de personnel communal : Mme Mer-moux Marie Jeanne ayant fait valoir son droit à la retraite Mme Blandin Monique la remplacera à ce poste. Une création de poste de rédacteur à mi-temps a été décidée par le conseil, Mme Kitchenama Eva occupera ce poste.
- Subvention de 10 000 euros à l'école de musique de la Roche sur Foron permettant aux enfants de Cornier d'avoir les mêmes tarifs d'inscription que ceux de la Roche sur Foron.
- Choix de l'agence AER pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire. Ouverture prévue pour septembre 2014.
- Projet de contournement de l'étang du Châtelet. Après appel d'offre les entreprises Décremps et Colas ont été retenues.
- Participation de la commune aux frais de fonctionnement du service Etat Civil de la Commune de Contamine sur Arve suite à l'ouverture du CHAL. Une somme de 80 euros sera versée par acte.
- Vente des terrains du Pralet d'une surface de 18352 m² au Cabinet Ambiance Alpine.
- Création d'une rampe d'accès pour handicapés et d'une salle de réunion à l'étage du vestiaire de football.
- Choix des entreprises pour la rénovation de l'église : ets Anthonioz Blanc Régis pour les peintures intérieures et façades extérieures, ets Letant pour le carrelage, ets Laffon pour l'électricité et ets Miroiterie des savoie pour la protection des vitraux.
- Transfert de la bibliothèque dans l'ancienne mairie après réaménagement des salles en octobre 2012.
- Changement de place du transformateur E D F situé au centre village et création d'un toit au-dessus et en prolongement un abribus.
- Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement (ex T L E) à 5 % sur l'ensemble du territoire de la Commune.
- Transmission par voie électronique des actes administratifs sur une plate-forme homologuée à compter

VOIRIE

Mr Denis DUVERNAY , Conseiller Général de notre canton et vice-président de la voirie au Conseil Général, est venu le 25 février 2013 évoquer les problèmes de voirie sur notre commune :

Rond-point de Bathia

Le conseil général a repris le dossier en totalité. Le plan de financement est inscrit au budget et le calendrier est fixé comme suit :

- Le 28.01.2013, le dossier a été soumis à l'étude d'impact avec confirmation que la DREAL a bien pris en compte le dossier.
- Avant la fin du 2^e trimestre : consultation pour la maîtrise d'œuvre externe, consultation DCP, analyse et notification.
- Avril 2013 : consultation des propriétaires.
- 2^e trimestre 2013 : dossier DUP, étude d'impact par le prestataire et envoi en Préfecture du dossier pour mise à l'enquête publique.
- Début 2014 : enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, bilan et délibération du maître d'ouvrage, arrêté de DUP .
- 3^e trimestre 2014 : reprise ponctuelle au niveau de l'avant- projet en fonction du bilan de l'enquête, concertation des concessionnaires réseaux.
- Fin 2014 : lancement du dossier de consultation des entreprises.
- Début 2015 : analyse des dossiers et lancement des travaux.
- Fin 2015 : fin des travaux.

L'éclairage public et les trottoirs seront à la charge de la commune, une convention sera passée avec le Conseil Général.

Fermeture des routes à Moussy

Lors de la réunion avec les techniciens du Conseil Général, les conseillers généraux des cantons de Reignier et de la Roche sur Foron, les maires de Cornier et de Pers-Jussy, les autocaristes, il avait été décidé, eu égard à sa dangerosité, de fermer le carrefour CD2/CD6, autant sur Cornier que sur Pers-Jussy, la présence des ronds-points de Moussy et de la Bégau-dièr favorisant la sécurisation des accès.

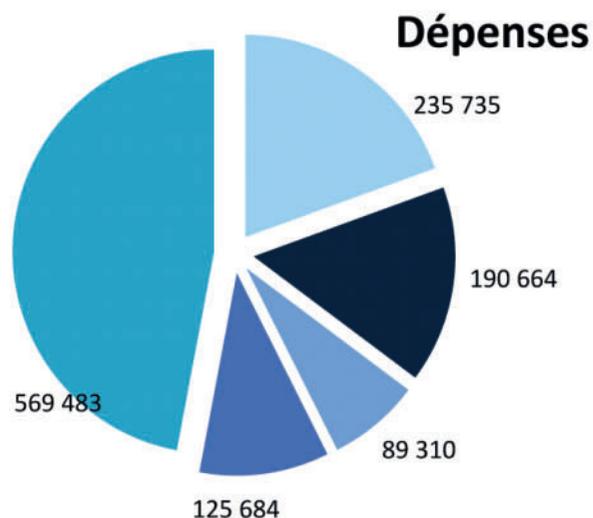
Après consultation par la commune de Pers-Jussy des riverains, celle-ci n'a accepté la fermeture que d'une partie de la route de Chevrier. Le Conseil Général prendra à sa charge la totalité des travaux.

Une carte des risques a été établie par le Conseil Général afin de diminuer le plus possible le nombre d'accès sur les départementales et tous les points dangereux seront à terme supprimés. En ce qui concerne les limitations de vitesses sur les routes classées à grande circulation, la limite est de 90 km heure pour éviter les effets d'accordéon.



Vie Municipale

FINANCES



■ **Charges générales** (eau, assainissement, électricité, combustibles, carburants, entretien voies, matériel, bâtiments, maintenance, fournitures scolaires et petit matériel, nettoyage, assurances, frais de cérémonies, timbres, communication...)

■ **Personnel et frais assimilés** (rémunérations, charges, cotisations, retraite, assurances...)

■ **Charges financières** (intérêts des emprunts...)

■ **Autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, missions et formations, contributions aux organismes de regroupement, service incendie, subventions communales...)

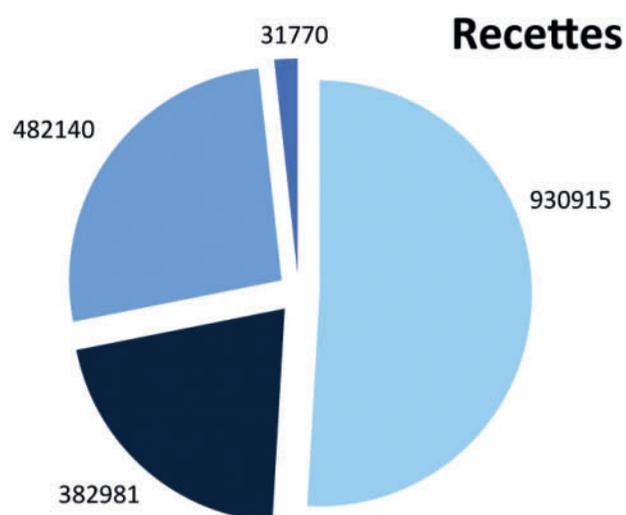
■ **Virement à la section d'investissement**

■ **Impôts et taxes** (taxes foncière, d'habitation, professionnelle, locale d'équipement, électricité...)

■ **Dotations** (dotations générales, départementales, compensations T P...)

■ **Autres produits de gestion courante** (revenus des immeubles, sessions...)

■ **Produits des services du domaine** (locations diverses, concessions cimetière...)



Rappel des taux d'imposition de votre commune

Taxe d'habitation	11,05%
Taxe sur le foncier bâti	11,94%
Taxe sur le foncier non bâti	52,44%
Contribution foncière des entreprises	14,71%





Vie Municipale

PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis de construire : Travaux concernés

- Toutes constructions nouvelles dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieur à 40 m².
- Sur constructions existantes : travaux qui ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieur à 40 m². Toutefois un permis est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m². Le recours à un architecte est obligatoire dès lors que la surface de plancher dépasse 170 m².

Déclaration préalable : Travaux concernés

- Travaux qui créent une surface de plancher ou d'emprise au sol inférieur à 40 m², si la surface totale après réalisation dépasse 170 m², il faut un permis de construire.
- Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment.
- Travaux changeant la destination d'un bâtiment même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.
- Clôtures, portails, piscines.

Pour plus de renseignements :

Contactez votre mairie

ou le Site officiel de l'administration française :

service-public.fr



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE MAISON INDIVIDUELLE

cerfa

1 DEMANDEUR :

NOM, PRÉNOMS OU DÉNOMINATION : MR & MME

2 ADRESSE :

3 PROJET :

31 ANTE

32 AUT

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

806

807

808

809

810

811

812

813

814

815

816

817

818

819

820

821

822

823

824

825

826

827

828

829

830

831

832

833

834

835

836

837

838

839

840

841

842

843

844

845

846

847

848

849

850

851

852

853

854

855

856

857

858

859

860

861

862

863

864

865

866

867

868

869

870

871

872

873

874

875

876

877

878

879

880

881

882

883

884

885

886

887

888

889

890

891

892

893

894

895

896

897

898

899

900

901

902

903

904

905

906

907

908

909

910

911

912

913

914

915

916

917

918

919

920

921

922

923

924

925

926

927

928

929

930

931

932

933

934

935

936

937

938

939

940

941

942

943

944

945

946

947

948

949

950

951

952

953

954

955

956

957

958

959

960

961

962

963

964

965

966

967

968

969

970

971

972

973

974

975

976

977

978

979

980

981

982

983

984

985

986

987

988

989

990

991

992

993

994

995

996

997

998

999

1000

1001

1002

1003

1004

1005

1006

1007

1008

1009

1010

1011

1012

1013

1014

1015

1016

1017

1018

1019

1020

1021

1022

1023

1024

1025

1026

1027

1028

1029

1030

1031

1032

1033

1034

1035

1036

1037

1038

1039

1040

1041

1042

1043

1044

1045

1046

1047

1048

1049

1050

1051

1052

1053

1054

1055

1056

1057

1058

1059

1060

1061

1062

1063

1064

1065

1066

1067

1068

1069

1070

1071

1072

1073

1074

1075

1076

1077

1078

1079

1080

1081

1082

1083

1084

1085

1086

1087

1088

1089

1090

1091

1092

1093

1094

1095

1096

1097

1098

1099

1100

1101

1102

1103

1104

1105

1106

1107

1108

1109

1110

1111

1112

1113

1114

1115

1116

1117

1118

1119

1120

1121

1122

1123

1124

1125

1126

1127

1128

1129

1130

1131

1132

1133

1134

1135

1136

1137

1138

1139

1140

1141

1142

1143

1144

1145

1146

1147

1148

1149

1150

1151

1152

1153

1154

1155

1156

1157

1158

1159

1160

1161

1162

1163

1164

1165

1166

1167

1168

1169

1170

1171

1172

1173

1174

1175

1176

1177

1178

1179

1180

1181

1182

1183

1184

1185

1186

1187

1188

1189

1190

1191

1192

1193

1194

1195

1196

1197

1198

1199

1200

1201

1202

1203

1204

1205

1206

1207

1208

1209

1210

1211

1212

1213

1214

1215

1216

1217

1218

1219

1220

1221

1222

1223

1224

1225

1226

1227

1228

1229

1230

1231

1232

1233

1234

1235

1236

1237

1238

1239

1240

1241

124



Vie Municipale

AMENAGEMENTS



Travaux extérieurs de l'Eglise



Travaux intérieurs de l'Eglise



Changement de local, Bibliothèque Municipale



Rampe du vestiaire du foot



Transformateur et abri-bus



Fermeture route de Moussy



Fermeture route du Pralet



Contournement du Châtelet





Vie Municipale

FUTURS COMMERCES

Création d'un pôle commercial à Cornier

Les commerces de proximités sont un élément essentiel dans la vie de nos villages. Le coût des transports et les difficultés de circulation rendent encore plus criant cette évidence.

Le conseil municipal a décidé d'acquérir 400 mètres carré de commerce au rez - de chaussée de l'immeuble le Clos St Just situé au centre de Cornier en face de la mairie.

Dans le cadre d'un projet FISAC (*fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce*) mis en place avec l'aide de Raffaella DORIER chargée du Fisac à la CCPR (*communauté de communes du pays Rochois*) un dossier de demande de subvention Opération rurale individuelle a été déposé et un appel à candidature de commerçants a été diffusé en novembre 2012 dans de nombreux médias (ODS Radio, le Dauphiné libéré, le Messenger, les sites professionnels ...).

Un questionnaire a également été distribué à la population début 2013. Cela nous a permis de choisir les commerçants les plus motivés et les plus désireux d'investir à Cornier.

Le conseil municipal du 25 mars 2013 a retenu 3 dossiers :

un boulanger, une supérette et un boucher (qui depuis n'a pas concrétisé. Il reste donc 130 mètres carré éventuellement divisibles).

Après les travaux d'aménagement financés par les commerçants eux-mêmes, ces commerces devraient ouvrir courant du premier trimestre 2014 et vous faire découvrir tout leur savoir-faire en matière de produits locaux de qualité et d'accueil.

Vue 3D des futurs commerces



REFORME DU MODE DE SCRUTIN DES ELECTIONS MUNICIPALES

Elections municipales

Ce qui va changer pour les municipales de 2014 :

L'application du seuil du scrutin de liste proportionnel à 2 tours est abaissée à 1 000 habitants.

Ce scrutin oblige :

- A déposé en préfecture des listes complètes, sans modification de l'ordre de présentation, composées alternativement de candidats de sexes différents.
- Il ne sera plus possible de rayer ou de rajouter des noms (le bulletin sera considéré comme nul).
- Sur votre commune le nombre de conseillers ne change pas soit 15 candidats

Elections des conseillers communautaires

-L'élection des conseillers communautaires se fait en même temps que celle des conseillers municipaux. Aucun conseiller communautaire ne peut être élu s'il n'est pas aussi élu conseiller municipal.

-La liste des candidats au siège de conseillers communautaires figurera, de manière distincte, sur le même bulletin de vote que la liste des candidats au conseil municipale dont elle est issue.

-Cette liste comporte un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, soit 2 pour la commune de Cornier, augmenté d'un candidat supplémentaire



Vie Municipale

-Les candidats doivent figurer dans l'ordre de présentation dans lequel ils apparaissent sur la liste municipale, en outre elle sera composée alternativement de candidats de sexes différents.

Deux listes seront donc présentées aux électeurs sur un même bulletin municipal. Le panachage ou le biffage donneront lieu à un bulletin nul.



La carte d'électeur et la carte d'identité sont obligatoire pour pouvoir voter.



PERSONNEL DE LA MAIRIE

Depuis quelques mois, les personnes vous accueillant à la mairie ont en partie changé.

Bien sûr il y a toujours :

- Françoise Vittet (née en 1952) que vous connaissez depuis de 1er mai 96.

Avec son concours de la fonction publique elle a été apte à gérer la plupart des « postes » : élections, comptabilité, conseils municipaux, urbanisme, gestion du personnel... tout ce qui concerne la commune et ses habitants. Merci Françoise pour tes compétences et ta gentillesse. Si elle aime son travail elle a aussi comme passion les marches en montagne, la lecture et surtout ses petits-enfants.

- Il y a aussi depuis le 1er mai 2012. Monique Blandin née à Eteaux en 1961. Avant de travailler à Cornier, elle a fait partie d'une grande entreprise « américaine » où elle s'occupait des commandes de machines de chantier. Puis elle s'est tournée vers le service à la personne, et aussi la restauration. Avec son CAP employée de bureau et ses compétences en anglais elle a pris le poste à 80% « de la poste » et assure l'accueil, l'état civil, la gestion de la garderie périscolaire, la location de la salle des fêtes... Elle se forme au sein de l'équipe pour répondre aux besoins : P.L.U., urbanisme etc...

En dehors de son travail, elle aime voyager, rencontrer d'autres populations : partager leur façon de vivre, découvrir au rythme de la marche la nature.

C'est donc à elle que vous vous adressez depuis le départ en retraite de Marie-Jeanne Mermoux. Vous pouvez lui poser toutes vos questions, elle y répondra avec beaucoup de discrétion, sinon elle vous adressera à la personne la plus à même de vous satisfaire.

- Et enfin Éva Kichenama née en 1983 à Angers. Après un master de droit administratif, elle a fait des stages et des remplacements dans diverses mairies et administrations (en région parisienne...). Elle a travaillé à la Communauté d'agglomération de St Quentin en Yvelines, au service des assemblées. Elle est dans notre mairie depuis octobre 2012, trois jours par semaine. Ici elle s'est déjà occupée de la mise en place de la « dématérialisation », ce qui consiste à passer de la gestion papier, à la gestion numérique (sur ordinateur) comme par exemple pour la facturation (gestion financière), les comptes rendus et délibérations municipales.

Elle met en place avec le maire et les adjoints des structures optimisant la requalification du village (comme le choix des commerces...). Il n'y a pas un an qu'elle est ici, mais elle connaît déjà beaucoup de choses concernant notre village. Elle a par ailleurs un « petit faible » pour la danse (Salsa...) elle aime la lecture, les chevaux, la marche, l'architecture et surtout son fils de un an.

LES RETRAITES

La dame de la cantine

Voilà en septembre 2012, Françoise Boëx a quitté la cantine pour être à temps plein avec ses fleurs, dans son jardin, elle voyage, elle tricote et joue avec ses petits enfants... j'oublie la marche et sûrement d'autres occupation qui lui tiennent à cœur.

La cantine a été, dit-elle, un lieu d'échange avec les enfants et leurs parents.

En septembre 1984 elle entre dans la cantine au-dessus de l'école (celle qui est en travaux actuellement) où il y a environ 35 enfants. En novembre 2000, nouveaux locaux dans la salle des fêtes, aux normes, avec du matériel neuf et de belles surfaces de travail (et de nettoyage!)

Elle a toujours essayé de cuisiner des légumes frais et au plus près du « Bio » et de fabriquer des desserts « maison ». Développer le goût, faire découvrir de nouveaux aliments, manger dans la détente, mais aussi dans le respect des autres. Et comme le pensent certains « anciens », il y avait aussi le respect de la nourriture préparée avec attention. « Vivre avec les enfants c'est passionnant » même si quelques fois il lui a fallu « recadrer ».

Les parents se sont toujours investis dans le comité, ils ont permis dit-elle les petits plus de Noël, les fêtes de fin d'année...

Avec l'augmentation constante des enfants entre 70 et 80 à l'heure actuelle il y a fort à faire dans ce lieu de vie. Monsieur le maire l'a dit le soir de la réception pour fêter les départs à la retraite : « Merci » et je le redis aux noms de tous les habitants de Cornier « Merci à toi et bonne retraite ».

La dame de la poste

Le 1er septembre 2012, il y a aussi eu le départ de Marie-Jeanne Mermoux à la retraite.

Née en 1950, elle est originaire de Cornier et sa vie de travail s'est passée « ici ». Assistante sociale de formation, elle a assumé cette fonction 2 ans puis le premier juillet 1986 elle est gérante de l'agence postale : elle remplace alors Mme Vuagnoux qui lui a transmis son savoir-faire. Elle gère aussi le poids public jusqu'au 1er octobre 87.

Ses locaux se situaient dans l'actuelle bibliothèque (qui était à cette époque l'arrière de la vieille école publique). Marie-jeanne, déménage dans le chalet en 1987, elle apporte son aide à l'école jusqu'en septembre 90 où elle est présente de 10h30 à 11h30 et de 15h30 à 16h30. En 2000, elle s'installe dans l'ancienne mairie ; en plus de son travail postal, elle assure l'accueil le public pour la mairie, et gère l'état civil, les frontaliers, le cimetière et depuis avril 2004 la garderie périscolaire.

En mars 2006 l'agence postale devient communale. Voilà qu'un nouveau déménagement se prépare en septembre 2011 : elle arrive dans les locaux « flambant neuf » de la nouvelle mairie (ancienne maison Roch), elle a toujours su se réinstaller avec facilité et suivre les « progrès » comme l'informatique...

Son départ vers une autre vie bien mérité a laissé la nouvelle venue apprendre bien des choses sur les villageois, sur ce savoir acquis au fil des ans qu'elle continue à partager si besoin est. Marie-Jeanne a mille occupations : le jardinage, le tricot, la généalogie, les voyages, la chorale et sa petite-fille ; encore Merci à elle.



Intants choisis



Voeux du maire
7 janvier 2012



Aurevoir François de la cantine !
05 juillet 2012



Fête du pain 14 janvier 2012



Rentrée des classes
4 septembre 2012



Visite du sous-préfet
25 septembre 2012



Fête du Cidre 7 octobre 2012



Repas des anciens 4 novembre 2012



Départ des retraitées et nouveau personnel
10 décembre 2012



Intercommunalité

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS



Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil visant à améliorer la gestion de la ressource en eau sur une unité hydrographique cohérente.

Véritable outil de planification, le SAGE vise à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

Le SAGE doit suivre les directives inscrites dans le SDAGE (Schéma directeur d'Aménagement et de gestion des eaux) qui est élaboré à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.

Il reste néanmoins un projet local qui vise à rechercher des réponses adaptées au contexte et aux spécificités du territoire.

Fondé sur une démarche volontariste, c'est un document d'orientation et de référence qui se base sur l'état des lieux de chaque type de milieu et de chaque usage pour définir des préconisations et des orientations de gestion qui soient appropriables et applicables localement.

Le SAGE est un projet de territoire qui se décline en quatre grandes phases :

- Émergence
- Élaboration
- Instruction
- Mise en œuvre et suivi

Le SAGE est issu d'un processus de concertation qui garantit la cohérence des politiques de l'eau et la concertation permanente des acteurs locaux à travers la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette Commission offre un espace de dialogue privilégié pour créer un cadre

La commission locale de l'eau constitue l'instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE et de son suivi. Elle est chargée de définir les axes de travail, d'impulser le processus, d'élaborer et d'assurer le suivi du SAGE, d'organiser la mobilisation des financements et la mise en œuvre matérielle du SAGE.

La commission locale de l'eau est un vrai « parlement de l'eau ». Sa composition est définie par arrêté préfectoral et regroupe des élus du territoire, des usagers et des représentants de l'état.



L' Arve

Intercommunalité

La CLE est le lieu de débat et d'arbitrage autour de la question de la gestion de l'eau. C'est pourquoi, elle est constituée de membres représentatifs de l'ensemble des usages de l'eau.

LA CLE du SAGE de l'Arve regroupe 3 collèges : 51% d'élus, 17% de représentant de l'état, 32% d'usagers. Une spécificité du SAGE de l'Arve, par le caractère transfrontalier du territoire, des représentants suisses siègent à la CLE : le Canton de Genève, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) et la société d'électricité d'Emosson. Cornier est représenté à la CLE par deux membres de la CCPR : Claude Moenne et Daniel BUFFLIER.

Ce dernier s'articule autour de 9 enjeux comprenant principalement les problématiques : de la qualité de l'eau, de la gestion quantitative, des risques naturels, des milieux naturels et de la morphologie et vie piscicole. Les études complémentaires ont été lancées afin d'affiner les données nécessaires à l'écriture du document final. Ces thématiques d'études seront entre autre : les zones humides, les nappes stratégiques, le bilan quantitatif global, les eaux pluviales, l'hydromorphologie, l'hydroélectricité, la qualité de l'eau...

Pour plus d'informations
se référer au site internet :
www.riviere-arve.org



Situation administrative

Le SAGE de l'Arve c'est 2164km² découpé en 106 communes regroupant 317 000 habitants. Les principaux cours d'eau dessinant le territoire sont : l'Arve, le Giffre, le Borne, la Menoge et le Foron du Chablais Genevois. Le caractère montagnard du territoire s'explique par 60% de sa superficie à une altitude supérieure à 1000m et 20% au-dessus de 2 000m.

Le SAGE de l'Arve est actuellement dans sa phase d'élaboration, la commission locale de l'eau (CLE) à déjà voté, courant 2011, son état initial et son diagnostic.





Intercommunalité

NOUVEAU MARCHÉ DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Une procédure de mise de concurrence exemplaire

En 1994, les communes de Cornier, Eteaux et La Roche se sont regroupées au sein d'un syndicat, le CERF, auquel elles ont délégué la distribution de l'eau potable. Cette mission a été confiée à la Société Générale des Eaux, devenue Veolia. La convention qui liait cette société et le CERF est arrivée à échéance au 31 décembre 2012.

Une procédure de renouvellement a été engagée en 2011. Deux solutions étaient possibles : soit une reprise directe de la gestion par le CERF dans le cadre d'une régie, soit l'attribution du marché à une société privée dans le cadre d'une délégation de service public.

La démarche retenue a été la suivante : lancer une consultation avec l'aide d'un cabinet spécialisé indépendant, faire un choix en se basant sur un seul critère : le meilleur service, au moindre coût pour l'usager.

A l'unanimité, il a été décidé de reconduire la convention avec Veolia, dont les propositions techniques et financières, étaient les plus avantageuses. Par ailleurs, cette société avait fourni, au cours des années précédentes, un travail sérieux et de qualité.



Reservoir d'eau (route de la Vignettaz)

Prochain progrès : vers la disparition du goût chloré

Afin d'améliorer la qualité du goût de l'eau, le syndicat va lancer cette année une vaste étude en vue d'installer un système de traitement à ultra-violets.

Un contrat très avantageux

Au final, la vive concurrence qui existait entre les candidats a permis d'obtenir une baisse sensible du prix de l'eau, à laquelle s'ajoutent des améliorations techniques comme la modernisation des compteurs et l'amélioration de la qualité de l'eau.

L'économie réalisée à l'issue de la consultation a été répercutée en deux parties :

- Les usagers verront le prix du m³ baisser de 7%. Pour une consommation annuelle de 120 m³, qui est la moyenne nationale de référence, cela représente une économie annuelle de 15,32 €.
- Le syndicat bénéficiera annuellement de 80 000 € de capacité d'investissement supplémentaire, pour l'entretien et la modernisation du réseau.

LA DISTRIBUTION DE L'EAU EN CHIFFRES

- 5300 abonnés pour une population de 13 000 personnes
- 25% de clients industriels et 75% de particuliers
- Un volume annuel distribué de 1 000 000 m³
- 4 sites de pompage : Passeirier, Broys, Les Fleuries, l'Épine
- 180 km de conduites et raccords
- Investissements réalisés depuis 1994 : 12 000 000€
- Un rendement, en raison des fuites sur le réseau, de 90 % (moyenne en Haute-Savoie : 63 %)





le réseau qui rapproche

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Un projet de transport à la demande

Quatre années de travail sur un territoire de 35 communes et de 88000 habitants ont été nécessaires pour lancer ce projet de transport à la demande

Depuis le 16 septembre 2013 les habitants du Pays Rochois, de Faucigny Glières, des Quatre Rivières et d'Arve et Salève peuvent utiliser les lignes de Transports à la Demande « Proximiti »

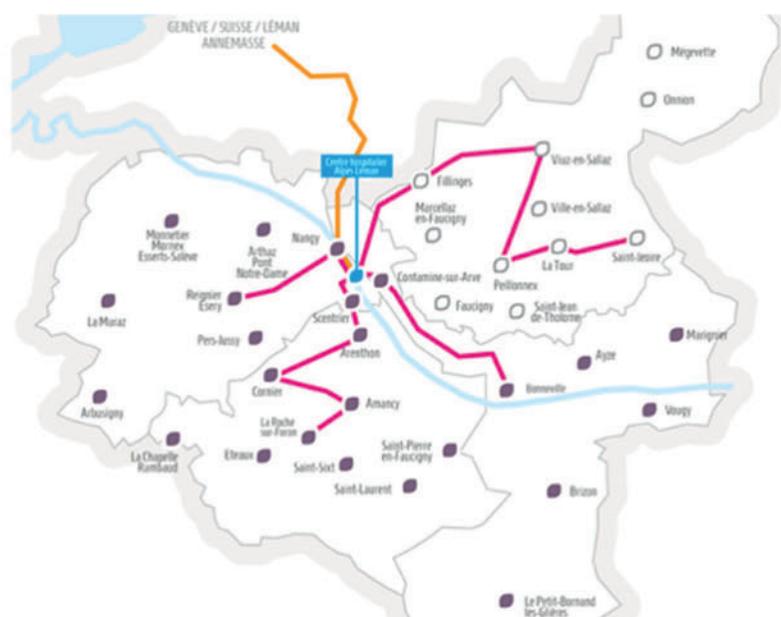
Sur le pays Rochois c'est une ligne disponible et déclenchable à heures fixes depuis la Roche sur Foron en direction du Centre Hospitalier Alpes Léman, et une offre de proximité en rabattement vers les services publics, les pôles de santé, les commerces des villes centre et des chefs-lieux qui vous est proposée.

Ce service est mobilisable sur simple appel préalable et vient ainsi compléter le réseau de transport interurbain LIHSA

La mobilité et le développement durable sont des enjeux vitaux pour notre département. Avec Proximiti, à notre échelle, nous avons jeté les bases d'un projet beaucoup plus ambitieux : l'instauration d'un transport urbain sur le périmètre de nos quatre communautés de communes

Renseignement et Informations détaillées sur

www.proximiti.fr
et dans les mairies offices de tourisme ...



PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE

Les objectifs recherchés

■ Le projet planifié porte sur la création d'un groupe scolaire sur la commune de Cornier. En effet l'école primaire actuelle est constituée de 3 classes et d'une classe provisoire dans la salle de réunion au-dessus de la nouvelle bibliothèque, toutes dans des bâtiments différents. Le bureau d'architecte avait donc pour objectif :

- L'augmentation du nombre de salles de classe soit 5 pour 4 actuellement
- La création d'un préau
- La mise aux normes handicapés avec la mise en place d'un ascenseur desservant le R + 1
- L'amélioration des performances énergétiques avec un projet répondant à la norme RT 2012 comprenant la mise en œuvre d'une isolation extérieure et d'une VMC double flux
- L'amélioration du bien-être intérieur avec la mise en œuvre de revêtements écologiques et la gestion de l'acoustique.

Le bâtiment agrandi est de type R +1 + comble. Il est défini comme tel :

- L'agrandissement est réalisé dans le prolongement du bâti existant afin de conserver l'écriture de ce dernier.
- Il permet également de redessiner la cour et limiter les recoins. Il comprend les circulations verticales, le pôle sanitaire, la salle des maîtres et une salle de classe
- A l'arrière la coursive permet de desservir l'ensemble des classes et permettre le stockage des vêtements des enfants
- La coursive métallique est associée à 2 fonctions, d'une part permettre l'utilisation de l'ascenseur par les occupants du bâtiment de l'ancienne mairie et proposer d'autre part une sortie de secours indispensable aux salles de classe du R + 1



Implantation, volumétries et destinations

■ Le bâtiment existant est rénové et agrandi pour permettre la création de 5 classes et 2 ateliers.

Vue 3D de la future école



La vie à l'école

LA VIE A L'ÉCOLE

L'école primaire se compose :

- d'une école maternelle appelée « école de l'Épinette »
- et d'une école élémentaire.

Pour l'Éducation Nationale ces deux structures ne forment qu'une seule et unique école.

Mme Patricia PAVIOT, Directrice (2012-2013)
 Mme Marie Hélène PAILLOUX, Directrice (2013-2014)
 Route de Chevrier
 74800 CORNIER
 Téléphone : 04.50.25.83.20



Ecole élémentaire

Dépend de la Commune de CORNIER et comprend actuellement quatre classes.
 La création d'une cinquième classe est prévue pour la rentrée de septembre 2014.

Pour la rentrée 2012 / 2013 les effectifs s'élèvent à 101 élèves.

La répartition par classe est la suivante :

Classe 06 - CP	Mme Murielle FABIEN	23 élèves
Classe 07 - CE1	Mme Anne-Sophie FALTOT	23 élèves
Classe 08 - CE2/CM1	Mme Marie-Hélène PAILLOUX	28 élèves
Classe 09 - CM1/CM2	Mr Jean-François CHAMOT	27 élèves

Ecole maternelle

L'école maternelle dépend de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) et comprend cinq classes.

Classe 01 - Petite section & Marine GALAVIELLE (le lundi, jour de décharge du poste de direction)	Mme Patricia PAVIOT (Directrice)	26 élèves
Classe 02 - Petite & moyenne sections	Mme Elisabeth JAFFRES	27 élèves
Classe 03 - Moyenne section	Mme Nathalie HOURDIN	28 élèves
Classe 04 - Moyenne & grande sections	Mme Nathalie MOUTHON (lundi & mardi) & Marine GALAVIELLE (jeudi & vendredi)	27 élèves
Classe 05 - Grande section	Mme Marie-France MEZENTZEFF	29 élèves



UNE EGLISE RENOVEE DANS SON TISSU HISTORIQUE

La dernière grande restructuration des années 1862-72

Les travaux de réfection de l'intérieur et de l'extérieur de l'église, en dévoilant sa structure de pierre, ont éclairé ou confirmé les étapes de son édification au fil du temps. Il faudrait donc plus que ces quelques lignes pour en analyser la portée.

Le chantier ouvert le 12 novembre 2012 sur l'extérieur et l'intérieur des nefs, du chœur et l'intérieur seulement du narthex (le crépi extérieur du clocher est plus récent) s'inscrit comme l'évènement le plus marquant de cette longue période de 150 ans qui nous sépare de la dernière grande modification de structure. L'église avait été dotée alors d'un clocher en pierre.



1. 150 ans après une nouvelle lumière intérieure
2. En 1872, les travaux extérieurs concernaient le clocher, aujourd'hui, seulement les nefs et le chœur

Entre cette importante entreprise menée de 1862 à 1872 et notre époque, l'architecture du bâtiment en pierre est restée voilée par un crépi devenu progressivement friable. La restauration des murs et des voûtes, conduite par l'entreprise Anthonioz-Blanc avec savoir-faire compte-tenu des conditions météo défavorables et de quelques soucis de nidification de chouettes, s'achève cet été après huit mois de travail partagé avec d'autres entreprises attachées à la réfection des chapes et du carrelage désormais adaptés aux handicapés, de la distribution électrique, de la sonorisation et de l'accès à la tribune. Un dernier coup de peinture de détail et l'église retrouvera après le 14 juillet son usage. La dépense consacrée à cette opération de rajeunissement dépasse aujourd'hui la somme de 180.000 euros. La commune a reçu le soutien d'une souscription lancée par le conseil des paroissiens (don récent de 25.000 euros) et d'un complément d'environ 11.500 euros prévus par l'Evêché. Tout compte fait, la remise en état actuelle aura heureusement pris beaucoup moins de temps que celle qui a été ouverte au lendemain de l'annexion de la Savoie à la France.

Les petites collectivités ont vécu à ce moment-là une période d'euphorie. Leurs espoirs financiers étaient nés durant la campagne du plébiscite d'annexion et s'étaient concrétisés par un subside général versé en 1861. La fièvre de projets a bien sûr touché Cornier mais a connu quelques aléas qui ont monopolisé une bonne partie des délibérations municipales. Le tout sur fond de changement de fonctionnement administratif, de besoins communaux en attente et de difficultés croissantes du Second Empire qui devait le conduire à s'abîmer dans la guerre de 1870.

Le premier conseil « français » emmené par le maire Jean Décarroux vit une petite révolution. Il doit en particulier répondre aux nouvelles obligations scolaires et à la mise en conformité des règlements communaux. Ceux-ci raniment en particulier le différend entre les habitants de Moussy et le reste de la commune au sujet de la gestion des biens forestiers.

Au début, la restauration de l'église ne constitue pas la priorité. On prévoit seulement d'éventuels travaux d'urgence car l'école nouvellement construite comporte des défauts à corriger. On discute pour savoir si la réparation du presbytère (il abrite en particulier le curé et son vicaire)



L'ancien presbytère doit passer avant celle de l'église plantée depuis des siècles au milieu du cimetière paroissial



L'enceinte de l'ancien cimetière.

On finit par dresser en 1862 un constat affligeant : « Le clocher n'est qu'un misérable beffro(y) en bois, recouvert en ardoises ... dont le mauvais état fait craindre un accident (...) Le plafond qui couvre la grande nef tombe de vétusté... La construction du plancher de foulée est aussi nécessaire... » précise le registre du conseil. De plus l'église s'avère petite pour une population en pleine croissance (718 habitants en 1861).



Le clocher ancien (exemple rénové de Scientrier) précise le registre du conseil.



Alors, dans un esprit fédérateur mais ambitieux, on vote des réparations dans le presbytère financées par 4.000 fr. pris sur le prêt de secours du Crédit foncier (quatre conseillers y sont opposés). A l'église, faute de pouvoir envisager de construire des voûtes et des contreforts en pierre pour remplacer le vieux clocher à son emplacement d'origine, on se propose de faire le plafond de la nef « en bois et gypse » afin de concentrer les efforts sur la construction d'un nouveau beffroi. Extérieur au corps du bâtiment, il devait permettre plus tard que l'église « pût être agrandie par les petites nefs de toute la saillie de cette nouvelle tour ». Voilà l'idée de base.

Un agent-voyer de l'Administration nommé Lavy, missionné au départ, avait prévu un clocher qui flanquerait le chœur à l'emplacement de la sacristie nord comme on peut le voir encore aujourd'hui dans les environs (Arenthon, Amancy...)



Dans le goût de l'époque, un clocher latéral (Amancy).

Une pomme de discorde vient peut-être de naître qui expliquerait en partie les retards successifs car le Conseil choisit, dès 1863, un architecte sarde du nom de Pompée. Celui-ci redessine toute l'entrée de l'église en supprimant le vieux clocher à cheval sur la nef qu'il remplace par un beffroi-clocher élevé contre la façade ouest et l'entrée. Il doit être pourvu de belles pierres d'angles, de corniches d'étage et de claires-voies ouvragées surmontées d'une flèche digne de supporter la concurrence des villages voisins et de porter loin ses volées de cloches les jours de fête. Une cloche a d'ailleurs été réparée dès 1861. Il est même prévu la présence d'une horloge. Ainsi, les travaux devaient à la fois porter sur cette construction nouvelle et la réfection intérieure (liaison de maçonnerie dans le narthex, remplacement du plafond par une voûte plâtrée, réfection complète du plancher de foulée et réaménagement de la tribune désormais agrandie en direction de la tour du clocher). Seul écueil, cette réfection laisse présager un coût à 15.851, 61 fr pour une disponibilité en caisse de 2.091, 18 fr. Un reste de l'aide fournie par le Crédit foncier après les travaux du presbytère ajouté au subside de l'Etat accordé en 1861 et aux recettes des impôts fonciers devraient couvrir les 2/3 de la charge communale compte-tenu de l'aide attendue de l'Etat pour le dernier 1/3. On s'appête donc à lancer une adjudication partielle et prudente.

Sur la fin du mandat du premier maire de l'Annexion, Jean Décarroux, les espoirs ne se réaliseront pas. Il faut attendre l'élection en 1865 de Pierre Orsier, habitant de Moussy, pour assister à un redémarrage timide des projets : le 27 mai 1866, on se propose encore d'utiliser les fonds prévus à cet effet pour assurer les réparations les plus urgentes mais, en janvier 1867, la Mairie finit par confier à l'entrepreneur Pierre Damex de La Roche l'édification du clocher, souci permanent des cinq dernières années. Cinq ans se sont en effet écoulés depuis la première décision, mais les déboires ne font que commencer.

« La tour projetée du clocher était trop étroite ou restreinte (...) par son exigüité ; les cloches ne pouvaient sonner librement » précise le registre. L'Administration refuse une modification entreprise sans les documents correspondants. Elle n'a jamais apprécié l'allure à la fois ouvragée et filiforme de ce futur clocher. Il faut modifier le premier projet. L'architecte Pompée, peut-être impatient de faire carrière dans la nouvelle Italie (comme un certain nombre de Savoyards) a disparu sans laisser d'adresse. Pour reprendre les plans on fait appel à un maître d'œuvre plus local, le cabinet Perrier de La Roche qui charge l'architecte Auguste Roch d'en dresser le devis. Une raison toute trouvée pour faire ainsi d'une pierre deux coups en joignant les travaux de réparation à ceux de la construction du clocher dont la note s'élève déjà à 8.800,36 fr. Le rude examen des moyens se trouve repoussé.

Naturellement, le sieur Damex a été arrêté dans ses travaux alors qu'il avait déjà entassé des matériaux dans le cimetière. Sans doute, pressé de reprendre l'ouvrage durant la belle saison, il accepte d'en différer le paiement à cinq ans. Mais les modalités administratives traînent et les différentes parties ont chacune leurs réticences. De son côté, le Conseil ne veut avancer à découvert. Il « craint de grever la commune de dettes et ne consent pas à vendre les fonds communaux parce que la majorité des habitants s'y opposent ». On peut saisir à posteriori les pressions sur « le communal ».

A la fin de l'année, excédé par le retard pris, l'entrepreneur rochois menace de se pourvoir en justice, ce qui décide le Conseil à envisager de faire un emprunt à la Caisse des dépôts et Consignations sur 15 ans pour un montant de 7.000 fr.

L'été 1868 est encore perdu pour l'entrepreneur car les questions techniques de l'agrandissement du clocher piétinent sur une fourchette qui n'excède pas le mètre mais donne lieu à des avis contradictoires et à des propositions d'économie. Il lance une nouvelle mise en demeure. Le projet n'est toujours pas approuvé en 1869 ; c'est le jeu du chat et de la souris dans l'interprétation des retards avec quelques moments de bonne volonté de part et d'autre qui se soldent dans l'été 1870 par une transaction signée devant le sous-préfet concernant l'indemnisation de 1.500 fr demandée par M. Damex



Autrefois

Chacun sait que, le 19 juillet 1870, la guerre est déclarée avec la Prusse et s'achève avec la défaite française de Sedan le 5 septembre. C'est le moment où un mouvement républicain parcourt les communes. Des commissions municipales provisoires se créent tandis que des volontaires partent défendre la République.

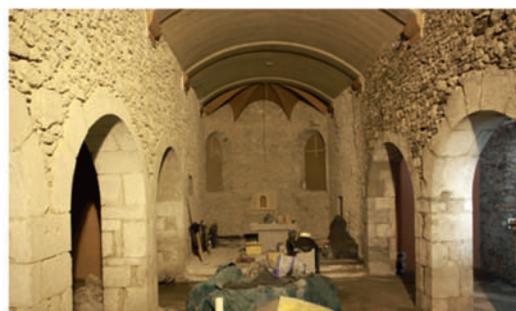
Le 16 octobre 1870, le Conseil de Cornier renouvelle sa confiance au maire Pierre Orsier et à son adjoint Marie Roch. Il verse, en offre de bonne volonté envers la nouvelle patrie, 440,70 fr destinés à l'équipement de la Garde nationale (deux fois le traitement du clerc porté à cette occasion à 230 fr). La commune n'est pas riche.

Au mois de mars 1871, à la reprise du projet de réparation de l'église resté plutôt en souffrance, l'entrepreneur Damex a la mauvaise idée de mourir laissant à sa veuve, Mme Guioldy et à sa fille Victorine, la charge de l'avancement de travaux qu'elles ne peuvent évidemment assumer. Le conseil transige avec Mme Guioldy pour remettre le chantier à un entrepreneur maçon encore plus local, François-Marie Dunand de Cornier soutenu par Dunand Pierre-François père et Critin Jean. Ils sont bien au fait des contraintes et de la situation (Pierre-François avait été admis à faire une soumission en 1867). François-Marie propose de reprendre à son compte les créances et d'indemniser la veuve Damex plus tard afin de poursuivre dans l'immédiat les travaux. Pierre Orsier est réélu maire le 14 mai 1871 accompagné de son adjoint, et probablement ami, Cyrille Naville. En mai, le Conseil assiste, en présence de M. Perrier, architecte, au tracé des fondations du clocher. Juste au-dessous du cadran de l'horloge, celui-ci porte cette dédicace : « D.O.M. 1871 ». Il a bien été décidé de conduire tous les travaux de gros-œuvre en même temps « afin que les maçonneries fussent enlaidonnées pour ne former qu'un seul corps... (et) éviter les inconvénients et suites fâcheuses des tassements inégaux de maçonneries adjacentes ».



La dernière arche témoigne des différences d'appareillage.

Dans la foulée, la Caisse des Dépôts et Consignations ayant suspendu ses prêts pour cause de guerre et de troubles, le Conseil demande au préfet d'autoriser la commune à contracter un emprunt auprès de la Bourse des Pauvres Clercs de l'Evêché d'Annecy pour la somme de 11.000 fr. Le Conseil, en présence de M. Perrier visite le chantier le 22 juin de cette année fondatrice. On en imagine la fin prochaine et on s'intéresse aux travaux intérieurs : « Il a été décidé que les voûtes de l'église seraient refaites entièrement en bois et gypse soit plafonnées suivant le système existant, ainsi, on refera donc la voûte complète de la grande nef, compris le chœur. On refera également les deux petites nefs, le tout en forme de voûte »



Un plafond voûté depuis 1872.

L'achèvement des travaux est prévu pour le 8 septembre sous peine de retenue sur le paiement final. Les détails techniques et le dernier acte de la saga financière sont désormais en place.

Malheureusement, le maire Pierre Orsier, n'assistera pas à l'apothéose des inaugurations. Le 30 juin 1872, démissionnaire depuis la mort de son adjoint, il est remplacé par François Dunand et la fonction d'adjoint est dévolue à Ferdinand Rosnoblet. La démission est-elle lassitude ou conscience d'avoir pratiquement bouclé un cycle de la vie communale ?

La décoration de l'église est précisée le 3 octobre avec un léger retard sur le calendrier établi. « Il a été décidé que les voûtes de l'église, grande et petites nefs seront peintes selon l'échantillon, c'est-à-dire arcs doubleaux découpés en moellons, arcs de voûte, fond bleu etc. (dommage pour l'absence de suite)... Il est également décidé qu'au lieu de peinture on emploiera le rustiquage pour tout le pourtour du clocher et la face de l'église... Le Conseil décide en outre que tout le restant des murs extérieurs de l'église seront recrépis en mortier de chaux hydraulique ».



En aube neuve, l'église d'aujourd'hui s'installe aussi dans le futur

La réception provisoire des travaux a lieu le 7 octobre 1872 en réquisition de l'entrepreneur. Elle a valu à Cornier, quelques semaines auparavant, la visite de l'architecte diocésain M. Dénarié qui a trouvé les travaux de l'église « en bonne voie d'exécution ».

A cette date, la commune devait à l'entreprise Dunand 10.086,51 fr. « Il ne reste aucun fonds disponible » dit le registre municipal. Au mois d'avril 1873, le maire obtient du préfet l'autorisation d'emprunt et en demande le versement.

Chaque époque est liée à un compromis entre rêve, hypothèses et réalité. Gageons qu'à l'occasion de votre prochaine visite de l'église, vous regarderez la dernière réfection et le legs du passé avec un autre œil. Un ancien blason de l'église antérieur à 1871, identique à celui qui orne aujourd'hui l'entrée de la nef et retrouvé dans la reprise maçonnerie de la voûte, a été posé dans le narthex. Il condense la dédicace :

« Iesus Hominum Salvator » (Jésus, Sauveur des Hommes)
Il faudrait un autre espace pour évoquer plus avant l'histoire de l'église.



DECHETERIE DU PAYS ROCHOIS

La population est invitée à déposer ses ordures ménagères et le tri sélectif dans les conteneurs prévus à cet effet et de maintenir ces lieux propres. Les autres déchets doivent être emmenés à la déchetterie intercommunale située : zone des Dragiezs à la Roche.

Tél : 04.50.97.65.04

Horaires d'ouverture

du 15 avril au 14 octobre	Lundi au vendredi	08h00 à 12h00
		14h00 à 19h00
	Samedi	08h00 à 19h00
15 octobre au 14 avril	Lundi au vendredi	08h00 à 12h00
		14h00 à 18h00
	Samedi	08h00 à 18h00

*La déchetterie est fermée le dimanche et les jours fériés.

Depuis le 18.02.2012 un badge remis gratuitement par la C C P R est obligatoire pour avoir accès à la déchetterie. Celle-ci est interdite aux professionnels.

Votre déchetterie possède des conteneurs pour recevoir vos vêtements, linge de maison, chaussures ...

POINTS DE COLLECTE



Points verts pour la collecte du verre, des bouteilles plastiques et emballages aluminium, du papier et des petits cartons.

Semi enterrés pour vos déchets ménagers

Lieux	Points verts	Semi-enterrés
Route de Charny		Oui
Rond -point de Moussy	Oui	Oui
Route de la Vignettaz vers la voie ferrée	Oui	Oui
Immeubles « Le Serval »		Oui
Salle des fêtes	Oui	Oui
Route du Châtelet vers le stade	Oui	Oui
La Bathia vers entrée lotissement « Les Moulins »		Oui
Route de la Vuachère vers le pont de La Madeleine	Oui	Oui



LES PARTICULES FINES EN SUSPENSION EN VALLEE DE L'ARVE

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve a mis en évidence un taux important de particules fines en suspension dans l'atmosphère. Ces particules fines s'insinuent dans nos appareils respiratoires et y restent. Elles sont en partie responsables de maladies telles que l'asthme.

Elles sont les résidus de toutes les combustions. Le chauffage au bois est responsable de près de 50% des émissions de particules fines (contre 23% pour l'ensemble des transports). A ce propos, il est rappelé que l'écobuage et autres brûlage de déchets verts est maintenant interdit.

Les mauvais rendements et le taux de rejet des particules fines ont pour origine principalement :

- les types d'appareils (cheminées ouvertes)
- la vétusté de ces appareils (poêles antérieures à 2002)
- le bois insuffisamment sec

Il est donc nécessaire de faire évoluer rapidement le parc d'appareils de chauffage au bois.

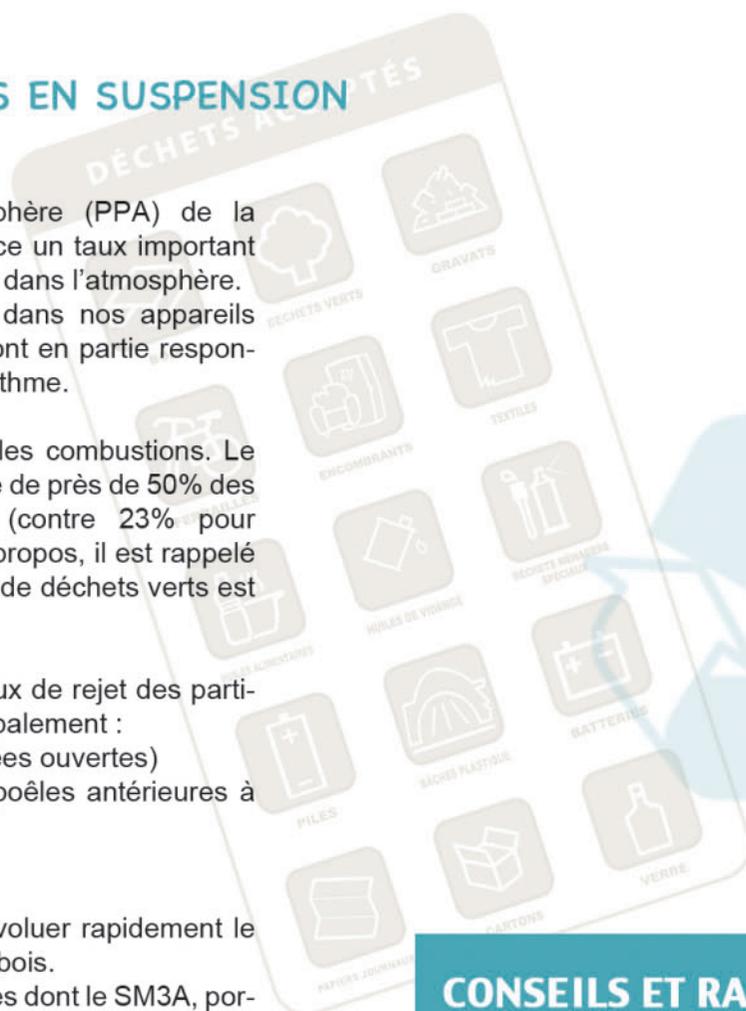
Pour ce faire, différents organismes dont le SM3A, porteur du projet, lancent une opération d'aide au renouvellement des appareils anciens. Cette aide financière est de 1 000 euros (cumulable avec d'autres aides existantes (crédit d'impôts).

Des brochures explicatives complètes ainsi que les dossiers de demande d'aide sont disponibles en Mairie.

Gestions des déchets :

La population est invitée à déposer ses ordures ménagères et le tri sélectif dans les conteneurs prévus à cet effet et de maintenir ces lieux propres.

Les autres déchets doivent être emmenés à la déchetterie intercommunale située : zone des Dragiezs à la Roche.



CONSEILS ET RAPPELS

Depuis le 18.02.2012 un badge remis gratuitement par la C C P R est obligatoire pour avoir accès à la déchetterie. Celle-ci est interdite aux professionnels.

Votre déchetterie possède des conteneurs pour recevoir vos vêtements, linge de maison, chaussures ...

Conseil : ne pas jeter vos sacs plastiques avec vos déchets verts.

Rappel : le brûlage à l'air libre des déchets verts et ménagers est strictement interdit par l'arrêté préfectoral du 10 mai 2012. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une amende de 450 euros. Le préfet a mandaté la gendarmerie pour faire respecter cette interdiction.

L'AMBROISIE ARRIVE, COMBATTONS LA !

L'ambroisie est une plante invasive venue du Canada en Europe au début du siècle dernier.

Elle est actuellement présente dans le Sud Est de la France, particulièrement en Vallée du Rhône (Isère, Drôme) et arrive maintenant dans notre département.

L'ambroisie, pendant sa période de floraison / pollinisation (août et septembre) est cause d'allergies graves.

Puis dans son cycle, elle a une période de formation et tombée des graines en octobre/novembre.

L'ambroisie s'installe sur les terres dénudées ou apportées soit par l'action de l'homme, soit par l'érosion naturelle.

Elle n'aime pas la concurrence et ne s'installe pas là où une végétation dense existe déjà.

La première étape pour la combattre est de la reconnaître ! Une première initiation peut se faire avec les deux images ci-dessous.

Puis, il faut l'éliminer ! Le plus simple est de l'arracher avant la floraison ou la faucher (dans ce cas, une deuxième coupe est nécessaire six semaines après, avant une nouvelle floraison).

Le désherbage chimique est possible avec les restrictions habituelles (choix du désherbant/précautions...). Il faut éviter d'aller jusqu'à la formation des graines car ces dernières sont très productives et ont un taux de germination important.

D'autres brochures plus complètes sont disponibles en Mairie. Vous pouvez aussi consulter le site :

www.ambroisie.info



Paroles d'associations

EXPOSITION PHOTOS ET SCULPTURE : INSTANTS SAUVAGES

■ Depuis 2009, 5 passionnés de photos et sculptures sur le thème de la nature organisent l'exposition Instants Sauvages.

Pour sa 4e édition, la manifestation a réuni 8 photographes, un sculpteur et un cinéaste qui ont exposé leurs thèmes de prédilection, la faune, la flore et les paysages des Alpes, les ours de l'île Kodiak, la Guyane, la Zambie, l'Arctique.

■ Le vendredi, les enfants des écoles sont venus visiter l'exposition et suivre un diaporama sur la Haute Savoie.

2 films ont été présentés à un public enthousiaste.

Un atelier sculptures très animé était réservé aux enfants.

■ Pendant ces 3 jours, près de 2000 visiteurs venus de Haute-Savoie, de Savoie, d'Isère et de Suisse Romande sont venus voir le travail des exposants mais aussi leur poser mille questions.

Innovation 2012, un concours Jeunes Photographes a permis d'exposer des résultats prometteurs .

■ Rendez-vous pour la 6e édition, fin novembre 2014.



Site de la
manifestation:

www.instants-sauvages74.fr



Paroles d'associations



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

LIRE A CORNIER est l'association qui gère la bibliothèque municipale. Association de type loi 1901 elle est animée par une équipe de 11 bénévoles.

DEPUIS NOVEMBRE 2012, LA BIBLIOTHEQUE SE SITUE AU CENTRE DU VILLAGE, AU REZ-DE CHAUSSEE DE L'ANCIENNE MAIRIE.

■ Nos adhérents et nous-mêmes apprécions particulièrement ce nouveau local clair, spacieux et bien visible au cœur du village, facile d'accès. Nous notons une augmentation de la fréquentation et les lecteurs aiment « se poser » pour un moment de détente en famille



■ Le fonds de lecture comprend environ 4000 ouvrages nous appartenant ou prêtés par Savoie-biblio (livres, revues, livres audios) fréquemment renouvelés, pour tous publics :

Pour les adultes et les enfants

B. D. , Mangas
Romans, romans policiers et de terroir
Littérature classique, théâtre, poésie
Fonds régional
Contes et légendes
Biographies , histoires vécues
Revue mensuelles
Documentaires tous sujets...

et pour les moins jeunes

Livres en gros caractères (large vision)
Livres audios (textes lus)

■ Notre activité ne cesse de s'accroître :
- encadrement scolaire avec l'ATSEM un après-midi par semaine
- ateliers manuels pour les enfants de 6 à 11 ans

- organisation de manifestations culturelles :
 - concert Gospel en avril 2012
 - spectacle de théâtre en novembre 2012
 - exposition de peinture et encadrement en mars-avril 2013
 - stand et jeux pour les enfants lors de la Fête du cidre.

Les bénéfices de ces manifestations permettent l'achat de nouveaux livres.



■ Composition du bureau :

PARET-PEINTRE Francine (*présidente*)
SAILLY Claudie (*secrétaire*)
DIAS Isabelle (*trésorière*)
CORNIER Eliane (*trésorière adjointe*)

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, vous serez les bienvenus

Pensez à votre adhésion !
Le montant de l'adhésion est de 6 euros PAR FAMILLE pour un an
(de septembre à septembre)

La Bibliothèque est ouverte :

mardi	de 16H30 à 18H30
jeudi	de 16H30 à 18H30
vendredi	de 16H30 à 18H30
samedi	de 10H à 12H

Pendant les vacances scolaires : ouvert uniquement le samedi.

Tél. 04 50 25 59 78

■ N'hésitez pas à nous rendre visite pour découvrir la nouvelle bibliothèque, vous trouverez sûrement le livre qui vous attend.
Et si le livre que vous souhaitez lire n'est pas en rayon, nous pouvons le demander à Savoie-biblio ou nous le procurer plus rapidement en l'achetant.

Paroles d'associations

UN PEU PLUS POUR L'ACTION SOCIALE

L'association « UN PEU PLUS POUR L'ACTION SOCIALE » est née en août 1996, elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901. Son siège se trouve à la Mairie de Cornier. Elle a pour but d'organiser des manifestations dans la commune, afin d'apporter un plus au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS de Cornier).

La salle de réunion est située au dessus de la salle des fêtes.

Le courrier est à adresser au nom de l'association, Mairie de Cornier, 1 place du Tilleul, 74800 CORNIER et à ce jour vous pouvez joindre la présidente CONSTANTIN Chantal aux numéros de téléphone 04.50.25.55.67 ou 06.70.91.66.15 pour divers renseignements.

Il n'y a pas de modalités pour adhérer à cette association, vous pouvez vous inscrire en tant que membre ou Benévole pour un coup de main lors des manifestations en téléphonant au 04.50.25.55.67 (Chantal) ou au 06.50.82.99.17 (Serge BOEX).

Cette année, l'assemblée générale a eu lieu le vendredi 14 juin 2013, le bureau n'a pas changé et est composé de 26 membres :

Les membres du bureau

Mme Constantin Chantal, Présidente

Mme Fournier Andrée, vice-président

Mr Boex Serge, vice-président

Mme Richaud Elisabeth, secrétaire

Mme Bourgeois Brigitte trésorière adjointe

Mr Lacombe Jean, Trésorier

Les membres actifs

Mesdames, Collomb Josiane, Floquet Monique, Lacombe Sylvie, Lawny Gilda, Montagne Claude, Prost Annie, Rivollet Josette, Sellier Valérie et Messieurs Bibolet Jean Bernard, Burnier Gérard, Constantin Pascal, Cotten Michel, Courbis Jean-Didier, Lawny François, Loriot Albert, Mouille Henri, Paret-Peintre Roland, Prost Claude, Sellier Jean-Marc, Vilcot André.

Lors de l'assemblée Générale, il a été décidé que l'association s'emploierait aux deux fêtes prévues dans l'année : Fête du Cidre et Fête du Four, au Printemps repas pour tous les membres et bénévoles en remerciement de leur aide lors des manifestations, notre proposition au CCAS d'offrir le restaurant ou préparer un repas dans la salle des fêtes à nos aînés avec cadeaux pour les doyens, (pour 2013 voyage dans les DOMBES le 7 juillet 2013).



Nos manifestations

FETE DU FOUR 2ème quinzaine de janvier. Organisée au MOULIN DU CHATELET.



FETE DU CIDRE 1er week-end d'octobre. Organisée autour de la salle des fêtes de Cornier. Pour 2013; le 6 octobre 2013.

Comme chaque années, les manifestations ont remportées un immense succès. Nous espérons que le beau temps nous accompagnera en 2013.

En 2011 la fête du cidre a rapporté la somme de 4826.00 euros et en 2012 un montant de 5979,00 euros.

Pour 2011 la fête du four a rapporté 1262,00.00 euros et 2012 : 1228,00 euros.

Nous avons contribués pour les années 2011 et 2012 en association avec le CCAS, au repas des anciens et cadeaux aux doyens, l'envoi des cartes de vœux aux anciens, les écoles avec l'achat des calculatrices pour les enfants rentrant en 6ème, et divers aides aux personnes de Cornier pour une dépense de 12'409,00 euros.

Paroles d'associations

En plus de l'aide apportée au CCAS, ces manifestations sont un lieu de rencontre et d'échange entre nouveaux et anciens résidents de Cornier ainsi qu'un rapprochement de toutes les générations.

Un appel aux talents

Toutes vos idées, vos suggestions, sont les bienvenues afin d'améliorer nos manifestations.

Nous cherchons aussi des artisans où même des personnes qui voudraient par le biais de la fête du cidre montrer leurs talents artistiques, pour cela, vous pouvez appeler Chantal Constantin au 04.50.25.55.67 ou au 06.70.91.66.15.

Nous serons heureux de vous recevoir lors de cette manifestation.



LE SOU DES ECOLES

Fonctionnement

Toute personne peut être membre de l'association. Il n'y a pas de droits d'entrée, ni de cotisation annuelle. Le bureau est élu chaque année en septembre.

Activité

Comme chaque année, le Sou des Ecoles de Cornier organise plusieurs événements et plusieurs ventes de produits afin de récolter des fonds pour les sorties scolaires des enfants.

- Vente de petits pains au chocolat (tous les vendredis soirs).
- Vente de pizzas (un lundi par mois).
- Fabrication et vente de calendriers photos.
- Fabrication et vente de calendriers de l'avent.
- Organisation du Marché de Noël et fabrication de petits objets mis en vente sur le marché.
- Vente de sapins.
- Organisation d'un Loto.
- Apéritif offert lors de la fête de l'école.

Un appel aux bénévoles

Nous sommes toujours à la recherche de petites mains, de bénévoles... qui se font malheureusement de plus en plus rares. Nous avons besoin de vous !

Paroles d'associations

CANTINE SCOLAIRE DE CORNIER



Le rôle de notre cantine

Gérée par une association de parents d'élèves bénévoles, la cantine scolaire de Cornier a pour but de servir, aux enfants de l'école primaire, des repas de qualité à un prix modéré.

La particularité de son fonctionnement réside dans le fait que ses repas sont confectionnés sur place par une cuisinière, salariée de l'Association.

Une succession réussie

L'année 2012, a marqué un tournant important. En effet, le départ en retraite de Françoise Boëx, cuisinière depuis plus de 25 ans au sein de la cantine, a bousculé les habitudes et a suscité de multiples interrogations lors des réunions du comité de pilotage.

A la question primordiale « l'Association doit-elle ou surtout peut-elle pérenniser ce mode de fonctionnement ? » la réponse semblait évidente et l'avenir ne pouvait se construire qu'en continuant de servir des repas « maison » élaborés avec des produits majoritairement frais, locaux et parfois bios. C'est pourquoi, Hélène Guillemain a été recrutée pour succéder à Françoise dès la rentrée 2012/2013 et a permis de préserver ce mode de fonctionnement apprécié des enfants.

La cantine, c'est aussi une question de gestion financière, qui implique de lourdes responsabilités. D'un côté, des dépenses liées aux coûts salariaux irréductibles, qui restent les plus importants (Mmes Guillemain et Constantin, aide-cuisinière), des achats à maîtriser et de l'autre, des recettes (repas servis, tartiflette de Noël, tombola de Pâques et fête de fin d'année) qui s'affaiblissent mais qui permettent encore de trouver un équilibre financier. Seulement le temps nous est compté !

Un appel aux bénévoles

L'Association a besoin d'idées novatrices, de projets porteurs et d'énergie déployée par des bénévoles qu'ils soient occasionnels (aide lors des manifestations) ou annuels (aide pour la gestion et l'organisation de l'Association).

C'est pourquoi, votre participation en tant que membre adhérent de fait est indispensable lors de l'Assemblée Générale qui se déroule chaque année courant juin.

Elle permet de valider l'adhésion de votre enfant à la cantine (quelque soit le nombre de futurs repas pris ou non) sans quoi il ne peut bénéficier des repas, de faire appel aux parents bénévoles disponibles pour l'aide au service entre 12h30 et 13h20.

Cette Assemblée permet de dresser le bilan de l'année écoulée et d'échanger sur les situations passées et futures, afin de trouver ensemble les solutions les mieux adaptées à la vie de l'Association. Les grandes décisions, le conseil d'administration et les comptes financiers y sont votés.

Gardez le lien, inscrivez-vous sur le site de l'Association afin d'avoir la primeur de toutes les informations !

**Pour plus de renseignements,
veuillez consulter notre site :**

www.cantinedecornier.fr

Paroles d'associations

LA PETANQUE

Notre nouveau comité

Un nouveau comité depuis Novembre 2012

Président :	Olinto BORIANCIC
Vice-Présidents :	Philippe CHASSARD Philippe MARTEAU
Secrétaire :	Patrick BLACHIER
Trésorière :	Monique COLLOMB
Membres :	Georges GUFFON Jacques MERCIER Jean-Pierre VIX

Notre club compte en 2012/2013 : 39 licenciés soit 5 femmes et 34 hommes.

Le boulodrome « Gaby Constantin » est ouvert de Septembre à Juin le mardi après-midi et le vendredi soir : C'est un moment de convivialité tout en disputant des parties amicales pour s'entraîner.

Durant l'année, plusieurs équipes participent aux Championnats Départementaux avec l'espoir d'aller toujours plus loin.

Activités

- En Janvier, on se retrouve le dimanche de l'Epiphanie pour fêter la nouvelle année autour de la « galette des rois ».

- En Février-Mars, on dispute un concours interne au club sur 3 semaines le vendredi afin de se retrouver pour conserver l'ambiance amicale qui règne au sein du club.

- Le 15 Juin, pour notre concours en doublettes seniors, 41 équipes étaient présentes.

- Fin Juin, le boulodrome ferme ses portes pour les vacances d'été, rendez-vous en Septembre.

- En Décembre, la « Coupe de Noël », pour tous les licenciés avec un concours inter-sociétaire suivi d'un repas au boulodrome.

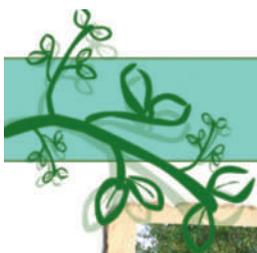
Palmares début 2013

Daniel BEN AHMED, Jacques MERCIER et Michel CAULY remportent le concours Triplette Vétérans à Thônes et se qualifient pour La Ligue à Montluel-La Boisse/69. Malgré leurs efforts, ils se sont inclinés en barrage.

La coupe des Vétérans se joue actuellement : Cornier Pétanque est en bonne position. A suivre...

TOUTES PERSONNES DESIREUSES D'INTEGRER LE CLUB SONT LES BIENVENUES.





Instants choisis



Inauguration du contournement du Châtelet 12 octobre 2012



Marché Bio 26 Octobre 2012



Marché de Noël 1^{er} décembre 2012



Journée du Patrimoine 15 septembre 2012



Théâtre à Cornier 18 novembre 2012



Inauguration Bibliothèque 1^{er} décembre 2012



Concert de l'harmonie municipale 20 avril 2012



Loto des écoles 11 février 2012



ANNEE 2012

Naissances

DESBIOLLES Alexis, Marcel, François	06 février
LIGONNIERE Charly	10 février
CASTAGNA Jade, Pauline	17 février
DUTILLY Suzie, Caroline, Elisabeth	10 avril
GRUFFAZ Lisa, Danièle, Laurette	21 mai
BAILLARD Kae	13 juin
DIAS Tiago, Manuel, Lionel	8 juillet
CALS Eléonore, Arwen, Lily-Rose	15 juillet
SIBERCHICOT Peyo, Jacques, Jean-Paul	23 août
PARRATTE Alix, Daniel, Jean	24 août
MOULIN Samuel, Cyril, Olivier	12 septembre
BOURAMOULA Maël, Kylian, Patrice	26 septembre
METRAL Evolène, Stella, Amandine	20 octobre
HIROC-LUCAS Kelian	11 décembre
REGAZZONI THIEBAUT Elsa, Eva, Pierina	26 décembre

Mariages

CHOMAT Marine et SEIDENBINDER Arnaud	19 mai
ROUX Marjorie et SANCHEZ Jérémy	26 mai
MARIE Carine et RIVET Jimmy	21 juillet
DENE Angélique et DENIS Antoine	8 décembre
VEZIEN Sylvie et VADOT Pierre	8 décembre

Année 2010

DAGUZAN Jean et FUMEY-BADOZ Josette	28 août
-------------------------------------	---------

Décès

MELOT Ginette, Jacqueline	19 février
MICHAUD Jean Claude, Marcel	5 mars
CLEMENT Albin, André, Robert	3 juin
MANERA Pierre, Angel	13 novembre



Votre mairie

Services municipaux

Secrétariat : Françoise Vittet, Eva Kichenama
 Poste, Etat civil: Monique Blandin
 Agents techniques : Didier Martin, Christine Gaidon

Horaires de la mairie

Du lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00
 Le vendredi et samedi : 8h30-11h30

Horaires de la poste

Le lundi, mardi et jeudi : de 8h30-11h30 et de 13h30-16h30
 Le mercredi, vendredi et samedi : de 8h30-11h30
 Levée du courrier entre 11h00 et 11h30 (sauf le samedi)

A votre service

Rencontre avec M. le Maire sur rendez-vous
 Permanence des élus : les vendredis de 18h00 à 20h00
 CCPR : 04 50 03 39 92 Perception : 04 50 03 26 85
 CGE : 08 10 00 07 77 Pôle médico-social : 04 50 03 05 30

Pour contacter notre commune

E.mail : cornier.m@wanadoo.fr
 Soyez nombreux à visiter notre nouveau site internet : www.cornier.fr
 Tel : 04 50 25 55 49 Fax : 04 50 25 59 97

La commune en chiffres

Superficie : 678 ha

Altitude moyenne : 506 m

Population : 1350 habitants

Journal municipal de la Commune de Cornier

Redaction : Commission Communication : Francis Baulet, Josette Rivollet, Franca Viviani, Claude Montagne, Anne-Marie Maxit, Marine Dias.

Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan
 Z.I des Fourmis 74100 Bonneville

700 exemplaires

